

**ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION DU 18 NOVEMBRE 2021**  
**Délibération numéro 202105**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DESIGNATION DU SUPPLEANT DU PRESIDENT AUPRES DE CCI FRANCE**

En application de l'article R. 711-57 du Code de Commerce, les chambres représentées auprès de CCI FRANCE désignent parmi leurs membres un suppléant appelé à remplacer leur représentant titulaire en cas d'empêchement.

\*\*\*\*\*

En application de cet article et de l'article 21 du Règlement intérieur de la CACIMA, je vous propose de désigner Monsieur André ROBERT comme suppléant auprès de CCI France.

Lecture entendue et cet exposé, l'Assemblée l'adopte à l'unanimité et le convertit en délibération.

La Présidente,

La Secrétaire,

Delphine DAGORT.

Brigitte HARDY.

